



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

Ensemble,  
formons  
les talents de demain

## Pôle **ESG**



mba**ESG**



**ESGF**

Établissements d'enseignement supérieur technique privé reconnus par l'État

# ÉDITO



**Alain Kruger**

Directeur  
des relations entreprises  
du Pôle ESG

Intégrer les besoins des entreprises au cœur de notre projet pédagogique, telle est l'ambition du Pôle ESG. **Nous formons avec vous et pour vous vos futurs collaborateurs.** Il est essentiel que nos étudiants développent, au cours de leur cursus au sein de nos écoles, les compétences dont vous avez besoin, en étroite collaboration avec votre entreprise. Nous vous invitons donc à développer votre partenariat avec nos écoles. Votre collaboration peut se faire à différents niveaux :

- Dans le cadre des stages : chaque année c'est plus de 4 000 étudiants qui effectuent un stage d'une durée de 3 mois à un an. Pour cela, nous mettons en œuvre les forums entreprises et notre service des stages est à votre disposition tout au long de l'année. Vous avez également la possibilité d'accueillir des étudiants en contrats de professionnalisation en diffusant vos offres d'emplois via notre réseau de 27 500 anciens.

- Grâce à des partenariats pédagogiques en participant à la réalisation d'étude de cas, au travers de l'animation de séminaires, de présentation de votre entreprise ou de visites de vos sites, participation à des concours ou à des conférences métiers. Vous pouvez également proposer des

études de marché aux étudiants dans le cadre des projets marketing de l'ESG Management School (plus de 120 études de marché sont réalisées gratuitement avec des entreprises partenaires).

- Au travers de partenariats stratégiques intervenant directement dans nos cursus ou en participant aux comités de perfectionnement et aux conseils scientifiques. En soutenant nos chaires en vous associant à nos programmes de recherche sur les seniors, les risques énergétiques, le digital business ou l'entrepreneuriat.

Enseigner, c'est aussi une question de moyens financiers. Nous devons, en permanence, investir pour faire bénéficier à nos étudiants des meilleures conditions pédagogiques possibles. Rénover nos locaux, intégrer les nouvelles technologies dans les apprentissages, financer des bourses au mérite, accompagner nos étudiants à l'international, tels sont les objectifs que nous nous fixons. Votre soutien, notamment par le versement de la taxe, est un gage de reconnaissance des efforts déployés par le Pôle ESG pour se mettre aux normes des meilleurs pratiques en matière de formation.

**Ensemble, développons un partenariat durable.**

Le Pôle ESG, fondé en 1975, est constitué d'établissements indépendants d'enseignement supérieur technique privés qui ont chacun leurs spécificités, et couvrent les grands domaines **du management, du commerce, du marketing, de la communication, de la finance et de l'audit**. Trois grandes écoles du Pôle ESG sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage pour leur formation de Bac à Bac+5.

## ESG Management School

► [esg.fr](http://esg.fr)

### Programme grande école

Diplôme Bac+5 visé par l'État

Grade Master

Membre de la Conférence des Grandes Écoles

**16 spécialisations** : Corporate finance • Finance de marché • Audit et expertise comptable • Management et contrôle de gestion • Marketing et stratégies commerciales • Communication et médias • Management des ressources humaines • Achats et supply chain • Entrepreneuriat • Digital marketing • Gestion de patrimoines • Social & sustainable business • Management du sport • Management du luxe • Business consulting • International business •

## École Supérieure de Gestion et Commerce International

► [esgci.com](http://esgci.com)

Titres certifiés par l'État niveau 1 et niveau 2

**6 spécialisations** : Marketing et relations internationales • Marketing et commerce • Communication et relations publiques • Marketing, tourisme et hôtellerie • Marketing et management du luxe • Marketing et management du sport •

► [mba-esg.com](http://mba-esg.com)

### MBA spécialisés ESG

**21 MBA spécialisés** : Audit et contrôle de gestion (certifié au RNCP) • Management et droit des affaires • Gestion des patrimoines • Achats et supply chain • Communication, médias et événementiel • Marketing et publicité • Marketing management • Management financier • Gestion des ressources humaines • Entrepreneuriat • Stratégie et consulting • E-business • Commerce international • Management et marketing du luxe • Production audiovisuelle • Finance • Management du sport • Social business • Management du tourisme et de l'hôtellerie • Management des activités culturelles et artistiques • Management et marketing de la santé

## École Supérieure de Gestion et Finance

► [esgf.com](http://esgf.com)

Titre certifié par l'État niveau 1

**6 spécialisations** : Marchés financiers • Gestion de patrimoine • Audit et expertise comptable • Finance d'entreprise • Audit et management financier des ressources humaines • International financial management and corporate finance

# COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

## 01 / Référez-vous à nos habilitations

Les écoles du Pôle ESG sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage sur le hors-quota (barème) en catégorie C, B et A par la règle du cumul.

|                              |            |                        |  |
|------------------------------|------------|------------------------|--|
| <b>ESG Management School</b> | SESG       | SIRET : 34235138400025 | <b>C + B</b> par la règle du cumul   |
| <b>MBA ESG</b>               | SESG       | SIRET : 34235138400025 | <b>C + B</b> par la règle du cumul   |
| <b>ESGCI</b>                 | SAS COSEMO | SIRET : 64202660300083 | <b>C + B</b> par la règle du cumul ou <b>B + A</b> par la règle du cumul (à privilégier) |
| <b>ESGF</b>                  | SAS ESGF   | SIRET : 33006477500027 | <b>C + B</b> par la règle du cumul   |

## 02 / Choisissez un organisme collecteur de taxe d'apprentissage

AGIRES Développement peut vous accompagner dans vos démarches administratives tout en respectant votre choix dans l'affectation de celle-ci. AGIRES Développement, 2 avenue Hoche - 75008 Paris  
Tél. : 01 30 23 22 95 • [www.agires.com](http://www.agires.com)

## 03 / Appliquez librement la règle du cumul

- Inscrire «au maximum».
- Vous pouvez cumuler les catégories C et B pour toutes les écoles ou privilégier les catégories B et A par cumul à l'ESGCI.

## 04 / Affectez votre taxe d'apprentissage

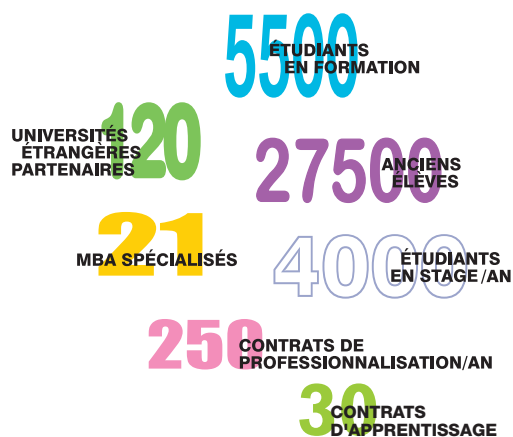
Il est essentiel que le nom des écoles du Pôle ESG ou leur raison sociale apparaissent distinctement sur le bordereau de versement.

## 05 / Informez le service Relations entreprises

Nous informer, c'est faire en sorte que nous puissions vous communiquer, tout au long de l'année et en tant que partenaire, l'actualité et les événements du Pôle ESG. En effet, les OCTA ne fournissent pas le nom des personnes qui ont décidé de nous soutenir.



## LE PÔLE ESG EN QUELQUES CHIFFRES



# POURQUOI NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En versant votre taxe d'apprentissage à l'une des écoles du Pôle ESG, vous choisissez d'investir sur vos futurs collaborateurs. Cette confiance que vous nous accordez se traduit par un soutien du département Partenariats pour vous accompagner dans votre politique de communication et de recrutement.



## C'EST POUR VOUS L'OCCASION DE :

- Vous associer à la recherche sur l'une des quatre chaires de l'ESG Management School : Management des risques énergétiques, Management des séniors, Entrepreneuriat et management des PME, Digital business.
- Vous impliquer dans la pédagogie.
- Vous impliquer dans les plus hautes instances stratégiques de nos écoles.
- Renforcer vos équipes en participant à nos forums.
- Communiquer auprès de nos anciens élèves.
- Communiquer auprès de nos étudiants et des jeunes diplômés grâce à notre politique «Digital marketing».

## RECRUTEZ LES STAGIAIRES DONT VOUS AVEZ BESOIN

### Vos interlocuteurs Pôle ESG :

**Guy Filliastre**, responsable des partenariats  
*gfilliastre@pole-esg.fr*

**Isabelle Malevaut**, responsable des stages  
*imalevaut@pole-esg.fr*

**Sabrina Spiecart**, responsable des contrats de professionnalisation  
*sspiecart@pole-esg.fr*

**Jessica Amram**, responsable anciens et carrières  
*jamram@pole-esg.fr*

**Micaela Bracciaferri**, responsable de la formation continue  
*mbracciaferri@esg-executive.fr*

## N'ATTENDEZ PLUS, INVESTISSEZ LES ÉCOLES DU PÔLE ESG

Pour optimiser votre versement et pour toute question sur les partenariats entreprises, contactez :  
**Guy Filliastre • 01 55 25 69 25 • gfilliastre@pole-esg.fr**

Pour nous faire parvenir votre promesse de versement par courrier :  
**Pôle ESG, service Taxe d'apprentissage  
35 avenue Philippe Auguste - 75011 Paris**

## UNE ÉCOLE CITOYENNE

Fidèle à sa politique pionnière en matière de lutte contre les discriminations, l'ESG Management School intègre de façon croissante les préoccupations sociales, humaines et environnementales dans ses contenus pédagogiques.

Ainsi, depuis 2010, l'ESG Management School signe une dizaine de conventions de partenariat avec des associations engagées (Aide et Action, Face, Paroles de femmes, Zup de Co...) et des associations humanitaires.



**Alix Legrand**

ESG Management School,  
3<sup>e</sup> année

«Actuellement en 3<sup>e</sup> année à l'ESG Management School et boursière auprès du CROUS de Paris, j'ai pu bénéficier ces deux dernières années de la bourse de mérite de l'école d'un montant de 1 500 €, en partie financée par la taxe d'apprentissage. Grâce à cette aide, j'ai pu me concentrer sur mes études et sans avoir à travailler pour payer mes frais de scolarité. Ce soutien financier de la part de l'ESG Management School est donc un atout non négligeable pour les étudiants de situation modeste qui veulent effectuer leurs études dans un établissement supérieur privé de renommée nationale.»

## ÉDITO



**Armand Derhy**

Directeur de l'ESG  
Management School

Depuis 5 ans, l'ESG Management School est dans une nouvelle phase de développement importante. Elle est reconnue aujourd'hui comme l'une des meilleures écoles de management en France. Cette évolution est le résultat d'une stratégie de changement forte qui s'est traduite par la mise en place d'une nouvelle gouvernance, de nouvelles équipes, d'une pédagogie innovante et par l'engagement de partenaires économiques et institutionnels.

Chaque année, les entreprises doivent s'acquitter du versement de la taxe d'apprentissage ; elles sont libres de désigner les établissements de leur choix. Ce financement complémentaire est important pour l'ESG Management School puisqu'il contribue à nous donner les moyens de nos ambitions : attribution de bourses aux étudiants, renforcement de nos équipes professorales et administratives. Au-delà de ce double intérêt, il témoigne de la confiance renouvelée de votre institution auprès de l'ESG Management School.

## CHIFFRES-CLÉS

L'ESG Management School en quelques chiffres.

- 2 400 étudiants au programme Grande École
- 70 nationalités représentées
- 16 spécialisations
- 30 doubles diplômes Bachelor et MBA
- 125 accords universitaires internationaux
- 500 jeunes diplômés par an
- 3 000 entreprises partenaires
- 10 000 offres de stages par an
- 7 500 diplômés

## Périodes des étudiants en entreprise par année



Année de césure facultative entre la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année.

# LES PROJETS 2011 RÉALISÉS GRÂCE À VOTRE SOUTIEN

- Rénovation de l'amphithéâtre de 250 places.
- Recrutement de 10 professeurs.
- Acquisition d'une base de données «ScienceDirect» pour les professeurs permanents membres du Research Lab.
- Création d'un incubateur d'entreprise : présent en amont de la création de l'entreprise, l'incubateur «Audace ESG Management School» (destiné aux étudiants de l'ESG Management School) met à disposition des porteurs de projets innovants une multitude de services : accompagnement personnalisé, hébergement, prêt de matériel, mise en relation et documentation.

En savoir plus sur [www.incubateur-esgms.com](http://www.incubateur-esgms.com)



## AFFECTATION DE VOTRE TAXE

Le versement direct à l'école n'est pas possible. Afin de verser votre taxe d'apprentissage à l'ESG Management School, vous devez :

- Choisir un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA). AGIRES Développement peut vous accompagner dans vos démarches administratives tout en respectant votre choix dans l'affectation de celle-ci.  
AGIRES Développement, 2 avenue Hoche - 75008 Paris • Tél. : 01 30 23 22 95 • [www.agires.com](http://www.agires.com)
- Affecter votre taxe d'apprentissage à l'ESG Management School.

|  |                                       |  |   |
|--|---------------------------------------|--|---|
| <b>ESG Management School</b><br>SAS SESG<br>SIRET : 342 351 384 000 25<br><br>25 rue Saint-Ambroise<br>75011 - Paris | <b>Catégorie A</b> / Ouvrier qualifié | <b>Catégorie B</b> / Cadre moyen<br><br><b>40 %</b><br>(par la règle du cumul) | <b>Catégorie C</b> / Cadre supérieur<br><br><b>20 %</b> |
|--|---------------------------------------|--|---|

Pour toute information ou pour nous faire parvenir votre promesse de versement :

Guy Filliastre • 01 55 25 69 25 • [gfilliastre@pole-esg.fr](mailto:gfilliastre@pole-esg.fr)

Pôle ESG, service Taxe d'apprentissage  
35 avenue Philippe Auguste - 75011 Paris